



**Thévoz Laurent**

Adjudication de gré à gré au SITel

Cosignataires : -	Date de dépôt :	12.07.17	DFIN
-------------------	-----------------	----------	------

**Dépôt**

Le 10 mars 2017, l'Etat de Fribourg a annoncé, dans une publication du Simap, avoir procédé à une adjudication de gré à gré pour du matériel et des fournitures informatiques pour un montant de 3'447'100 francs (TVA comprise). Les raisons invoquées pour le choix de cette procédure font référence à la nécessité de procéder au remplacement de matériel et de fournitures de toute urgence, après une panne survenue au SITel, le 21 décembre 2016.

Au terme de la mise en œuvre de cette adjudication - qui a été attribuée à Swisscom - toute l'infrastructure préexistante HP impliquée dans la panne sera remplacée par du nouveau matériel DELL-EMC. D'autres grandes institutions (par exemple : Swisscom, La Poste, les CFF, des banques, des compagnies d'aviation, etc.) ont aussi connu des pannes dans le passé sans nécessairement procéder, pour autant, à un changement radical de matériel et d'infrastructures.

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-il vrai que la maison HP a remplacé gratuitement et immédiatement, après la panne du 21.12.2016, le matériel impliqué par du nouveau matériel de la même marque ?
2. Est-il vrai que ce nouveau matériel HP a été mis en service par la maison HP, dans les deux mois qui ont suivi la panne, et qu'il a fonctionné pour assurer les prestations touchées par la panne ?
3. Quels sont les griefs fait au fonctionnement du nouveau matériel mis à disposition par la maison HP (insuffisances, manquements) qui ont conduit à ce qu'il soit écarté et qu'il doive être remplacé ?
4. Pourquoi l'Etat de Fribourg a-t-il choisi une procédure de gré à gré alors que la clause de l'urgence ne pouvait plus être invoquée puisque le nouveau matériel HP mis en place fonctionnait, laissant donc tout le temps nécessaire à la réalisation d'une procédure normale d'adjudication par appel d'offres ?
5. La mise en service du nouveau matériel DELL-EMC répond-elle au cahier des charges et permet-elle, en particulier, de répondre aux griefs faits au nouveau matériel HP (voir la question 3), ainsi qu'aux besoins du SITel, en particulier en termes de capacité (volumétrie du système de stockage) et d'intégration ?
6. Le montant de l'offre adjudiquée sera-t-il suffisant pour garantir sans aucun dépassement la bonne mise en service et fonctionnement des prestations adjudiquées, selon le cahier des charges ?
7. Puisque les prestations contenues dans le cahier des charges seront externalisées et confiées à Swisscom, qu'advient-il du personnel du SITel actuellement occupé par les tâches sous-traitées ?

8. Est-ce que les locaux existants dans lesquels sont actuellement installés les nouveaux équipements offrent toutes les garanties de sécurité du point de vue physique, sachant que l'on considère généralement qu'ils devraient être localisés dans des locaux spécialement conçus et construits à cet effet ?
  9. Finalement, qu'advient-il du nouveau matériel HP mis en service après la panne ?
-